

*Propositions de spectacles pour les associations et aide à la diffusion de « jeunes œuvres »*

### **Contexte du projet :**

Les associations du réseau de La ligue de l'enseignement-FAL de la Corrèze, les écoles, les communes rurales, les comités d'entreprises, à l'occasion de Noël ou des festivités de l'été, sont en recherche de spectacles. Ils disposent toujours d'un budget limité, et sont sollicités directement par des compagnies, ou par des diffuseurs dont le travail est résolument inscrit dans le secteur marchand. Ils s'adressent à nous pour être assurés de la qualité du spectacle qu'ils souhaitent accueillir.

Nous sommes en relation avec des équipes artistiques, des lieux de formation d'artistes. Nous ne disposons pas d'aides publiques pour abaisser pour les associations, le coût des prestations. Nous faisons le pari de travailler sur une forme de partenariat entre les associations et de toutes jeunes équipes, ou des artistes de la Région Limousin dont nous connaissons le travail de plateau, et qui sont des partenaires de nos actions d'éducation artistique.

### **Objectifs :**

- Répondre aux besoins exprimés particulièrement par les associations de notre réseau, et les écoles.
- Soutenir de jeunes équipes artistiques, l'année même de leur sortie d'un lieu de formation.
- Favoriser la diffusion des spectacles créés par des compagnies en Région, en accordant une place privilégiée aux artistes intervenant dans nos actions d'éducation artistique.

### **Charte :**

**Les artistes** trouvent, dans ce contexte, des lieux de représentation, et la possibilité de confronter leurs créations à un public.

**Les associations** sont invitées à recevoir les spectacles avec bienveillance, en portant un soin particulier :

- au respect des conditions de représentation
  - dimensions de l'espace de jeu,
  - installation du public,
  - respect de la jauge,
  - fermeture de la buvette, du goûter ou du buffet pendant le spectacle.
- à la communication autour du spectacle (Définition de règles communes à la Fédération et à l'association dans la convention de coréalisation)
- à la convivialité dans l'accueil des équipes (Hébergement et restauration assurés par l'association qui accueille. Il est préférable que les artistes puissent manger avec les organisateurs pour échanger.)

## La Fédération :

- veille à la légalité des conditions d'emploi des artistes, et assure leur rémunération.
- établit avec l'association, ou la structure qui accueille, une convention de coréalisation définissant les obligations de chacun.
- édite une plaquette Opération Coup de Pouce destinée aux organisateurs.
- facture à l'association le coût de réalisation de l'opération intégrant :
  - le montant des cachets chargés
  - le coût des déplacements (forfait kilométrique)
  - les charges de fonctionnement de la Fédération (10% pour les associations et écoles affiliées, et 15% pour les communes, les comités d'entreprise et les associations non affiliées).
- est représentée physiquement par un de ses salariés au moins le jour de la représentation pour :
  - accompagner la rencontre entre artistes et organisateurs locaux
  - apporter aide et conseil pour protéger le temps de la représentation
  - entrer dans une relation de travail, de construction commune, avec l'association locale, l'école, ou la structure partenaire, pour envisager éventuellement d'autres collaborations, pas exclusivement dans le domaine culturel.
  - échanger avec les artistes au sujet de l'objet artistique en soi.
- Choisit les spectacles en respectant le cahier des charges suivant :
  - Un spectacle programmé dans le cadre de ce dispositif :
    - a été visionné par la déléguée culturelle ou le chargé de mission Au Bout de la Scène
    - ou, a été repéré dans le cadre de nos relations privilégiées avec les lieux de formation des artistes (créations)
    - est, de préférence, techniquement autonome
    - est retenu pour ses qualités artistiques. Les « jeunes œuvres » proposées dans le cadre de ce projet sont nécessairement fragiles. Néanmoins, on s'attache :
      - à l'originalité de la démarche des artistes,
      - au propos du spectacle,
      - à son professionnalisme,
      - à sa capacité à éloigner le spectateur des formats commerciaux.

*Cette charte est transmise :*

- *aux artistes au moment où nous décidons de travailler ensemble sur les périodes d'été et de Noël,*
- *aux associations et aux structures dès leur premier contact avec la Fédération (demande de spectacle).*

## Pérennité et capacité d'évolution du projet

- **Une évaluation partagée**

A l'issue de l'été et de la période de Noël, une évaluation sera établie avec les équipes artistiques d'une part, et avec les organisateurs d'autre part. Le projet Opération Coup de Pouce 2010 sera réadapté en considération de l'évaluation 2009.